Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_39-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du premier juin avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 23
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Stéphane BOURGEON a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_39-DE

Délibération n° 26.06.39

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques désignera les membres de la Commission Communale des Impôts Directs ;
Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire, président, et de huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants ;
Considérant que, pour permettre la désignation de ces commissaires, le Conseil municipal doit établir une liste de contribuables en nombre double.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE à la majorité des voix exprimées (2 voix contre et 1 abstention) :

Article 1 - De proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste suivante de contribuables appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires proposés :

Rochelle Armelle	Hardy Gildas
Boucher Laurent	Lemonnier Tiphaine
Plard Jean	Goudal Patrice
Leray Christine	Montembault Mélanie
Masson Georges	Vallée Pascal
Lesage Jean	Lecène Yoann
Denoual Eric	Brard Hervé
Desloges Jean	Juillard Patrick
Ménager Annie	Boiroux Céline
Esnaud Yannick	Dussaux Sophie
Daviau Ludovic	Bourgeon Stéphane
Hamel Constant	Joudet Stéphanie
Dufresne Pascal	Bouteiller Anthony
Ferrand Pierre	Denoual Cindy
Gaigneux Philippe	Perrodin Laura
Saliot Véronique	Gautier Marie-Annick

Article 2 - De transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques afin qu'elle procède à la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 3 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS
Ille-et-Vilaine

Aymar de GOUVION SAINT CYR